

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté N° 1/2026/0177/157 du 1^{er} octobre 2026 du Ministre du Travail, le GARAGE THOMMES MERSCH a été autorisé à exploiter un atelier et garage de réparation et d'entretien de véhicules, un dépôt de pneumatiques, un stockage de substances classées et de déchets dangereux à Mersch, 13, Allée John W. Léonard.

Conformément à l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal Administratif appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 15 octobre 2026



le Secrétaire



le Bourgmestre



ADMINISTRATION COMMUNALE DE MERSCH

B.P. 93 - L-7501 MERSCH - T. +352 32 50 23-1 - INFO@MERSCH.LU - MERSCH.LU

24.11.2026